



REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE



PROJET DE RISPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PAPN) - P 168777

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

VERSION REVISEE

Conakry, Mars 2022

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

SOMMAIRE

ACRONYMES	4
I. INTRODUCTION ET OBJECTIF DU PMPP	5
1.1. Contexte et justification	5
1.2. Objectif du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)	6
II. DESCRIPTION DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES ..	8
2.1. Résumé des consultations publiques et des opinions exprimées	8
2.2. Synthèse des informations recueillies	9
2.2.1 Avis des parties prenantes touchées par le projet	9
2.2.2 Résumé des points débattus	10
2.2.3 Analyse des résultats de consultation	12
2.2.4 Conclusion	12
III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	13
3.1 Identification des parties prenantes	13
3.2 Analyse des parties prenantes	14
3.2.1 Appréciation du pouvoir des parties prenantes	14
3.2.2 Synthèse des besoins des parties prenantes en termes de communication et de mobilisation	15
IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	17
4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	17
4.2 Activités d'information et de mobilisation réalisées	17
4.3 Stratégie proposée pour la diffusion de l'information	19
4.4 Stratégie proposée pour les consultations	23
4.5 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	25
4.6 Calendrier	25
4.7 Examen des commentaires	26
4.8 Phases ultérieures du projet	26
V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES	27
5.1 Ressources	27
5.2 Fonction de gestion et de responsabilité	27
5.3 Budget estimatif et source de financement	27

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

VI. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	29
6.1 Procédure de gestion des plaintes	29
6.1.1 Accès à l'information	29
6.1.2 Réception et enregistrement des plaintes	30
6.1.3 Catégorisation et examen de l'admissibilité des plaintes.....	30
6.1.4 Examen et enquête pour la vérification	31
6.1.5 Traitement des plaintes.....	31
6.1.6 Suivi et enregistrement des plaintes.....	32
6.1.7 Clôture et archivage/rapportage de la plainte.....	33
6.2 Cadre organisationnel du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).....	33
6.2.1 Points focaux au niveau des districts/secteurs	33
6.2.2 Comité de Gestion des Plaintes (COGEP)	33
6.2.3 Comité Préfectoral de Gestion des Plaintes (COPGEP)	34
6.2.4 L'ANIES.....	34
VII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS.....	35
7.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi	35
7.2 Rapport aux groupes de parties prenantes.....	35
BIBLIOGRAPHIE.....	38
ANNEXES	39

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

ACRONYMES

AC	Assistants Communautaires
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
ANIES	Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale
AGUIPE	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi
BGACE	Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale
CAAF	Centre d'Appui à l'Autopromotion des Femmes
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
COGEP	Comité de gestion des Plaintes
COPGEP	Comité préfectoral de Gestion des Plaintes
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ES	Evaluation Sociale
HS	Harcèlement Sexuel
IDH	Indice du Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties prenantes
PRU-APN	Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA
RAC	Responsable d'Accompagnement Communautaire
RTG	Radio Télévision Guinéenne
UCP	Unité de Coordination du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCE	Violence Centre les Enfants

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

I. INTRODUCTION ET OBJECTIF DU PMPP

1.1. Contexte et justification

Sur la période récente, la Guinée s'est collectivement enrichie et la politique économique a engendré de réels succès notamment par la relance du secteur minier, la stabilisation des indicateurs macroéconomiques et le renforcement de l'attractivité économique.

Cependant, les effets des succès économiques restent imperceptibles sur la réduction de la pauvreté. Le dynamisme économique du pays ne semble pas avoir permis d'avancées notables en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités, qui se sont aggravées sur la période récente :

- Près de la moitié de la population (plus de 60% dans les zones rurales) est en situation de pauvreté ;
- Les inégalités économiques et sociales restent marquées, avec un indice de Gini à 0,39 ;
- La Guinée se classe 174e sur 189 au titre de l'indice de développement humain (IDH) des Nations unies, ce qui reste très en dessous de la moyenne de ses voisins ;
- La mortalité infantile est de 12,5%, le paludisme étant la principale cause de ce positionnement, tandis que la malnutrition concerne 31% des enfants ;
- La durée moyenne de scolarisation est de 2,6 ans contre plus de 5 ans pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, tandis que l'analphabétisme touche encore 76% des femmes et près de 50% des hommes ;
- Les dispositifs d'aide aux plus vulnérables et de lutte contre l'exclusion sociale restent modestes.

De tels indicateurs contrastent avec les richesses naturelles dont est dotée la Guinée. Le pays est le deuxième producteur mondial de bauxite, derrière l'Australie (et devant la Chine), et détient les plus importantes réserves mondiales de bauxite (le tiers desdites réserves), la mine de Simandou contient les plus importantes réserves non encore exploitées de fer à l'échelle mondiale, la Guinée compte plus de douze (12) millions d'hectares de terres arables, dont seulement deux (2) millions sont en exploitation, etc.

C'est pourquoi, l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) a été créée pour répondre aux nombreux défis liés à l'inclusion économique, sociale et financière.

Cette agence est une première en Afrique de l'ouest et contribuera fortement à la réduction de la pauvreté et à l'évolution du dynamisme économique de la Guinée. L'ANIES constitue un vecteur puissant de redistribution des fruits de la prospérité économique.

Le Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA (PRU-APN) initié par le Gouvernement de la République de Guinée, avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, est un prolongement du Projet de Filets Sociaux Productifs (PFSP) Guinée pour couvrir davantage plus de zones en Guinée.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

Ce projet sous la tutelle de la Présidence de la République de Guinée, est géré par l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES). Il a une durée de six ans (2020-2025) avec le financement additionnel et sera mis en œuvre dans les préfectures de Gaoual, Forécariah, Kindia, Beyla, Dabola, Kérouané, Kouroussa, Mamou et Tougué, ainsi que les cinq communes de la zone spéciale de Conakry pour la phase pilote.

Les 5 composantes du projet PRU-APN sont les suivantes :

- **Composante 1** : Transfert monétaire d'urgence
- **Composante 2** : Transfert monétaire régulier :
 - ✓ Sous Composante 2.1 : Transfert monétaire et mesures d'accompagnement du développement humain
 - ✓ Sous Composante 2.2 : Inclusion productive
- **Composante 3** : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs.
 - ✓ Sous Composante 3.1 : Renforcement des systèmes et des institutions de protection sociale
 - ✓ Sous Composante 3.2 : Renforcement des données sur la pauvreté (Enquête, EHCVM, MOU avec INS)
- **Composante 4** : Gestion du projet et suivi et évaluation
- **Composante 5**. Réponse urgente éventuelle (ERC).

Dans le cadre de la préparation du projet PRU-APN avec un financement de la Banque Mondiale, le Gouvernement Guinéen a élaboré en août 2019, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui a été amendé et validé par la Banque Mondiale en mai 2020.

Ce PMPP a été élaboré pour définir les modalités de mobilisation et le processus de communication avec les parties prenantes (PP) du Projet. A chaque année, il doit être mis à jour et la présente révision s'inscrit dans ce cadre et dans celui de l'obtention du financement additionnel.

1.2. Objectif du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Le PMPP a pour objectifs de :

- ✦ Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra à l'Emprunteur de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- ✦ Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- ✦ Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

- ✦ Doter les parties touchées par le projet de moyens leur permettant d'exprimer aisément leurs préoccupations et de porter plainte, et à l'Emprunteur d'y répondre et de les gérer ;
- ✦ S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

II. DESCRIPTION DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Une mission de supervision de la Banque Mondiale a été organisée dans le cadre de la préparation du projet PRU-APN. Les Consultants indépendants ont organisé également des réunions de concertation et de consultation/audiences publiques dans les régions de 8 préfectures concernées par le projet et la ville de Conakry.

Ces différentes rencontres ont regroupé acteurs régionaux, préfectoraux, locaux et les bénéficiaires du projet, ont servi de premières activités de mobilisation des parties prenantes dont les dates de rencontre sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : rencontres organisées avec les dates et lieux

Objet de la rencontre	Période	Lieu
Réunion de concertation entre la Banque Mondiale et le Gouvernement guinéen, sur l'identification du projet	Octobre 2018	Conakry
Réunion de concertation entre la Banque Mondiale et les autorités gouvernementales guinéennes, techniciens ministériels et responsables d'agence, sur la préparation des documents du projet (PAD, Notice du bâtiment, le PPSD et les documents de sauvegarde (CGES, ES, CPR, PEES et PMPP))	Février – mars 2019	Conakry
Deuxième réunion de concertation entre la Banque Mondiale et les autorités gouvernementales guinéennes, techniciens ministériels et responsables d'agence, sur la préparation des documents du projet (PAD, Notice du bâtiment, le PPSD et les documents de sauvegarde (CGES, ES, CPR, PEES et PMPP))	Mars – mai 2019	Conakry
Réunion de cadrage entre les Experts indépendants chargés de la préparation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet (PEES, PMPP, CGES, CPR, ES) et des parties prenantes niveau centrales constituées de Responsables à la Primature et à l'ANIES, du personnel clé du PFSP et des Responsables et Experts de la Banque Mondiale, dans le cadre de la préparation du PAPN	Du 02 au 05 Août 2019	Conakry
Consultations publiques dans le cadre de la préparation par des Experts indépendants, du CGES, du CPR et de l'Evaluation Sociale du Projet	Du 7 au 26 Août 2019	Régions de Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah, N'Zérékoré, Conakry

2.1. Résumé des consultations publiques et des opinions exprimées

Les séances de consultations publiques ont été organisées du 7 au 26 août 2019 dans les chefs-lieux des régions administratives de Boké, Kindia, Mamou, Faranah, Nzérékoré, et dans les Communes de Conakry (Matoto, Dixinn et Kaloum). Au total 272 personnes ont participé aux Consultations publiques dont 119 femmes dans la zone du projet. Les contraintes rencontrées par les femmes et les jeunes, liées à la violence basée sur le genre et au chômage et à l'employabilité des jeunes, ont été spécifiquement débattues.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

Des préoccupations, propositions, suggestions et recommandations formulées par les populations à l'endroit du projet, ont été également recueillies. La perception des parties prenantes sur le projet, a été également abordée pour susciter leur adhésion au projet.

Le tableau ci-dessous donne le nombre de participants, par région administrative et Commune de Conakry, et par sexe.

Tableau n°2 : effectif des participants à la consultation publique de la phase préparatoire du projet

Lieu	Date	Total participants	Total femmes	Total homme
Boké	Du 7 au 19 /08/ 2019	43	18	25
Kindia	Les 5 au 16 /08/ 2019	45	17	28
Mamou	Du 6 au 17 /08/ 2019	37	14	23
Faranah	Du 5 au 19 /08/ 2019	29	16	13
Nzérékoré	Du 6 au 22 /08/ 2019	63	35	28
Conakry	Du 10 au 19 /08/ 2019	55	19	36
Total		272	119	153

Les participants aux séances de consultation ont été organisées en focus groupe. Des entretiens individuels ciblés avec certaines catégories de parties prenantes, notamment des autorités locales, administrateurs territoriaux, cadres des services techniques déconcentrés et décentralisés (santé, justice, police, CAAF, ...), ONG, etc., ont été également organisés.

2.2. Synthèse des informations recueillies

2.2.1 Avis des parties prenantes touchées par le projet

✦ Avis général

Les espoirs que suscite le PRU-APN dans les localités concernées se traduisent comme suit :

- i* les difficultés d'argent en période de soudure (août-septembre) vont se réduire, permettant ainsi de mieux préparer les rentrées scolaires des enfants ;
- ii* sur le plan sociocommunautaire, les transferts d'argent vont rehausser le niveau d'accès des ménages pauvres et les personnes vulnérables aux services sociaux de base et soutenir l'autonomisation des femmes à travers les activités génératrices de revenus ;
- iii* l'appui à la petite production agricole, notamment en riziculture et en maraichage, qui représentent leurs principales activités agricoles, vont se développer dans la zone, permettant ainsi de subvenir à leurs besoins alimentaires de première nécessité et de se procurer de revenus supplémentaires ;
- iv* Les campagnes de formation, d'éducation et sensibilisation vont favoriser la réduction des violences sur les femmes et filles, la consommation de drogue et d'alcool par les jeunes et la prise de conscience des acteurs locaux sur la gestion équitable des conflits sociaux dans les ménages et communautaires.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

✦ Les avis sur les risques et impacts sociaux :

- Risque de conflits sociaux causés soit par la transmission de maladies (IST/SIDA) de la population aux employés et vice-versa ou par la dépravation des mœurs (prostitution, banditisme, toxicomanie) ;
- Risque de détournement des fonds et la non-appropriation des micro-projets par les populations cibles ;
- Risque de discrimination (tribalisme et favoritisme) dans le choix des bénéficiaires ;
- Risque de conflits suite à la destruction des cultures et la réduction des terres cultivables à travers la construction des infrastructures sociales (chemins piétonniers par exemple) et les activités de reboisement (changement d'affectation des terres).

2.2.2 Résumé des points débattus

Les principaux points débattus et les préoccupations exprimées, ainsi que les suggestions et recommandations formulées sont traduits ci-après.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

Tableau n°3 : thématiques débattues

▪ Principaux points débattus	▪ Préoccupations/craintes exprimées
<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés financières, matérielles et infrastructures dans la localité et dans les ménages ; - Impacts du PFSP ; - Perception sur le nouveau projet et ses activités ; - La problématique du chômage des jeunes ; - Problèmes et solutions pour les violences sur les filles et femmes ; - Situation des invalides et des personnes marginalisées (handicapés, vieillards/retraités, malades, ...) - La valeur ajoutée du projet ; - Accès garanti et sécurisé des petits exploitants aux domaines agricoles ; - Situation des conflits communautaires ; - Le développement de la localité ; - Solutions endogènes et autres solutions pour résoudre les problèmes de violence dans la localité ; - Relation et rapport de la population avec les autorités et services techniques ; - Le mécanisme endogène et exogène de résolution des conflits en cas de rapport/relation conflictuel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect des engagements pris par le projet à l'égard des communautés bénéficiaires ; - Discrimination dans les critères de sélection des bénéficiaires ; - Détournement des fonds destinés aux bénéficiaires ; - La discrimination de la main d'œuvre locale ou ONG/PME local au profit des étrangers à la localité ; - L'ingérence des autorités et autres responsables dans le choix des bénéficiaires ; - L'expropriation arbitraire des terres qui seront aménagées pour les pauvres petits exploitants ; - Occupation anarchique des domaines agricoles qui seront réhabilités pour la petite production agricole ; - Accaparement des terres des petits producteurs qui n'ont pas de moyens de les mettre en valeur ; - Destruction des cultures des pauvres exploitants par des troupeaux de bétail de transhumance ; - Non-respect des considérations environnementales et sociales ; - Indifférence du projet vis-à-vis des besoins sociaux exprimés par les communautés ; - Perturbation des mœurs locaux et problème de santé ; - Non prise en compte des personnes vulnérables ; - Atteinte à l'autorité des chefs de ménages (hommes) et responsables locaux, par des jeunes et des femmes, due aux mauvaises informations et sensibilisations réalisées dans le cadre du projet.

✦ Suggestions et recommandations formulées

- Impliquer les populations à toutes phases du projet à travers des consultations publiques afin de s'enquérir de leur besoin et de les intégrer dans les activités du projet ;
- Définir et appliquer de façon fiable et équitable les critères de choix des bénéficiaires et autres personnes vulnérables ;
- Mettre en place un dispositif approprié, qui garantit et sécurise les paiements des bénéficiaires, notamment pour les analphabètes et les handicapés ;
- Veiller à l'application des mesures environnementales et sociales ;
- Développer une stratégie de communication pour une bonne mise en œuvre du Projet ;

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

- Indemniser les populations impactées dans le cadre de l'inclusion productive avant le début des travaux en leur expliquant le bien-fondé du projet afin d'éviter tout blocage.

2.2.3 Analyse des résultats de consultation

Au terme des consultations en public et en individuel, il ressort des réactions recueillies que les populations sont bien conscientes des avantages du projet. En effet, pour les acteurs locaux et bénéficiaires, le projet présente des avantages majeurs certains pour le pays et dont les plus importants sont :

- Le soutien aux femmes pauvres dans les activités économiques de production et de transformation pour rehausser leurs revenus, leur permettant ainsi de mieux s'épanouir et faire face aux charges sociales qui pèsent sur elles ;
- Le soutien aux personnes invalides (handicapées, malades, vieilles, ...) pour les enlever dans leur état de désœuvrement et favoriser leur insertion sociale dans leurs communautés ;
- Le soutien à la petite enfance et aux mères pour le développement du capital humain dans les communautés.

Par ailleurs, à travers les préoccupations et craintes exprimées, les avis sur les risques potentiels, les suggestions et recommandations formulées, on peut déduire que la population est consciente des enjeux majeurs qui découleraient du projet PRU-APN.

En effet, il a été révélé d'une manière générale que les craintes sont liées au non-respect des promesses verbales, les choix et sélections discriminatoires, la non-préservation de l'environnement physique et social pendant la mise en œuvre des travaux. Pour dissiper ces inquiétudes et garantir le bon déroulement des activités, le projet mettra en place une stratégie cohérente d'information, d'éducation et de communication de la population sur les activités du projet. Il serait nécessaire d'établir un plan de suivi des résultats des consultations publiques, notamment sur les préoccupations soulevées, qui seront intégrées dans le dispositif général du suivi-évaluation du projet.

2.2.4 Conclusion

Les consultations et entretiens réalisés ont permis d'engager le processus de communication pour l'adhésion des acteurs et bénéficiaires au projet. Les avis ont été librement exprimés et ont certes suscité beaucoup d'engouements dans les différentes localités. Il reste cependant à poursuivre cette communication pour une large implication des acteurs et surtout pour faire face aux différentes préoccupations exprimées au départ.

La nature et les enjeux du projet nécessitent qu'un plan d'action de communication avec les acteurs soit préparé et bien suivi. Par ailleurs, l'implication des Organisations de la Société Civile est un facteur important dans le processus d'engagement et le niveau d'adhésion par les communautés à travers la mise en place d'un mécanisme d'observance citoyenne pour les actions du projet.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1 Identification des parties prenantes

Les parties prenantes du Projet PRU-APN regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant ou ayant un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre.

Ces parties prenantes sont composées de :

1) Personnes touchées

Personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion

2) Autres parties concernées

Les autres parties prenantes sont entre autres :

- les ONG, OCB et la Société civile ;
- les autorités préfectorales et communales (Communes rurales et urbaines) ;
- les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat ;
- l'ANIES ;
- l'ANAFIC ;
- le BGACE ;
- La Présidence/Primature ;
- Les Ministères de :
 - ✓ la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables ;
 - ✓ la Jeunesse et du Sport ;
 - ✓ l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
 - ✓ l'Environnement et du Développement durable ;
 - ✓ l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation ;
 - ✓ la Santé et de l'Hygiène Publique ;

 - ✓ l'Economie, des Finances et du Plan ;
 - ✓ l'Agriculture et de l'Elevage ;
 - ✓ Etc.
- La Banque Mondiale et autres partenaires techniques et financiers ;
- Les Entreprises et autres Agences d'exécution des travaux.

3) Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les personnes vulnérables sont celles qui du fait de leur statut ne pourront pas avoir accès aux informations relatives aux activités du projet pour diverses raisons. Il s'agit :

- Les femmes et jeunes en situation de pauvreté ;
- Les personnes handicapées ;

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

- Les personnes âgées et invalides ;
- Les personnes démunies vivant seules ;
- Les malades marginalisés, notamment du VIH/SIDA en situation de pauvreté ;
- Les personnes ne sachant lire ni écrire en langues françaises et illettrées ;
- D'autres groupes de personnes vulnérables qui pourraient être identifiés pendant l'exécution du projet, sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus et avec l'appui des services de l'action sociale.

3.2 Analyse des parties prenantes

Pour catégoriser les parties prenantes, l'analyse a porté sur les intérêts et les pouvoirs que chacune des parties prenantes tire ou exerce dans le cadre du projet.

A noter que :

- L'intérêt désigne le degré d'importance auquel une partie prenante accorde à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre).
- Le pouvoir est le degré d'influence auquel une partie prenante peut exercer positivement ou négativement pour l'accomplissement des objectifs du projet.

L'identification des relations probables entre les parties prenantes elles-mêmes et le projet sera aussi importante pour déterminer les processus de mobilisation et d'engagement les plus efficaces à l'endroit des groupes.

3.2.1 Appréciation du pouvoir des parties prenantes

Une appréciation du pouvoir des parties prenantes vis-à-vis du projet a été analysée sur les trois niveaux : élevé, moyen et faible. Cette appréciation considère essentiellement (pour ne pas dire exclusivement) les moyens et ressources "mobilisables" par une partie prenante pour exercer un pouvoir totalement ou partiellement sur les autres groupes dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Le résultat de cette appréciation est consigné dans le tableau ci-après.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

Tableau n°4: évaluation du pouvoir des parties prenantes sur le projet

Catégories des parties prenantes	Sous-catégories des parties prenantes	Niveau		Critères
		Pouvoir	Intérêt	
Parties prenantes affectées et leurs communautés	Les ménages, les communautés et organisations	Faible	Fort	Ce groupe a plus d'intérêt et moins d'influence et souhaite fortement la mise en œuvre de toutes les activités du PRU-APN.
Autres parties concernées	Comité de pilotage	Elevé	Elevé	Les individus ou organismes de ce groupe sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir
	ANIES/Unité de Coordination du Projet	Elevé	Elevé	
	Ministères concernés, Autorités administratives déconcentrés et décentralisés de l'Etat	Elevé	Elevé	
	Banque Mondiale et autres partenaires financiers	Elevé	Elevé	
	Organisations communautaires de Base, ONG, secteurs privés, presses	Fort	Faible	Les individus ou organismes de ce groupe n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer au dit projet.
	Ministères sectoriels concernés indirectement	Fort	Faible	
Groupes vulnérables	Les femmes et les jeunes en situation de pauvreté, les personnes handicapées, personnes âgées et invalides, personnes démunies et vivant seules, malades marginalisés	Faible	Fort	Ce groupe a plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaite bénéficier d'activités du PRU-APN

3.2.2 Synthèse des besoins des parties prenantes en termes de communication et de mobilisation

A la suite de l'évaluation des Intérêts et des Pouvoir des parties prenantes, le tableau ci-après permet d'esquisser la stratégie d'intervention auprès des parties prenantes.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

Tableau n°5 : synthèse de l'analyse des parties prenantes

Catégories des parties prenantes	Caractéristiques des parties prenantes	Stratégie à adopter	Description de la stratégie globale pour gérer les parties prenantes	Besoins spécifiques
Parties prenantes affectées et leurs communautés	Les personnes impactées, sont les individus ou groupes en situation de pauvreté qui vivent de petites activités pour assurer leurs moyens de subsistance. Ainsi, la conséquence sera l'aggravation de leur vulnérabilité dans un contexte de dégradation continue de leur pouvoir d'achat, la destruction des ressources naturelles et les moyens de production.	Communiquer	La communication et la diffusion des informations peuvent se faire pour ce groupe de parties prenantes à travers les réunions communautaires, les radios communautaires, privées, la RTG, les journaux, les lettres d'informations, les panneaux d'affichages communautaires, des réunions et rencontres d'informations, les réseaux sociaux, les lieux de culte et de cérémonies publiques, etc.	Information sur les impacts du projet, les mesures d'atténuation ou de compensation.
Autres parties concernées	Comité de pilotage	Collaborer	Les individus ou organismes de ce groupe sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.	Les besoins spécifiques de ce groupe sont : Information sur le niveau d'avancement des activités du projet, examen et validation du PTBA,
	ANIES/Unité de Coordination du Projet			Echange d'expérience avec d'autres projets pour la capitalisation des bonnes pratiques
	Ministères concernés directement, Autorités administratives déconcentrées et décentralisées de l'Etat			Information sur les activités du projet et de l'ANIES, et formation sur les normes et instrument de sauvegarde, participation aux activités de supervision
	Banque Mondiale			Information sur le niveau d'avancement des activités du projet et de la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnementale et Sociale
	Organisations communautaires de Base, ONG, secteurs privés, presses	Satisfaire	Les individus ou organismes de ce groupe n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer au dit projet.	Information sur les activités du projet et les impliquer dans la mise en œuvre de certaines activités du projet
	Ministères sectoriels concernés indirectement			
Groupes vulnérables	Les personnes vulnérables sont les principaux bénéficiaires des retombés du projet. Il s'agit : les femmes et les jeunes en situation de pauvreté, les personnes handicapés, personnes âgées et invalides, personnes démunies et vivant seules, malades marginalisés, etc.	Communiquer	La communication et la diffusion des informations peuvent se faire à travers les réunions communautaires, les radios communautaires, privées, la RTG, des réunions et rencontres informelles en groupe ou individuelles, etc.	Les groupes vulnérables doivent être : (i) informés des activités du projet et participer efficacement à la prise de décision au niveau des communautés ; (ii) sensibilisés sur les impacts du projet et les mesures d'atténuation (iii) soutenus dans les activités génératrices de revenu.

Plan De Mobilisation Des Parties Prenantes (PMPP)

IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Les principaux objectifs du plan de mobilisation avec les parties prenantes sont les suivants :

- identifier toutes les parties prenantes
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et mettre en place un dispositif permettant d'y répondre et de les gérer.

Sous la responsabilité de l'UCP, le plan de mobilisation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes.

Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible du système de gestion sociale permettront d'adapter le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes à la situation de mise en œuvre du projet et de l'actualiser au moins une fois par an.

4.2 Activités d'information et de mobilisation réalisées

Au niveau central, l'UCP a travaillé à l'information et à la mobilisation des parties prenantes et partenaires impliqués dans la formulation du Projet notamment dans l'élaboration des Instruments de Sauvegardes Environnementales et Sociales.

Le tableau ci-après présente le programme de mobilisation des parties prenantes consultées.

Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN) en Guinée

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Tableau n°6 : programme indicatif de mobilisation des parties prenantes consultées

Acteurs rencontrés	Dates	Préoccupations	Recommandations
DG ANIES	19/07/2019	Réalisation des études environnementales et sociales. La signature des contrats et période de la réalisation des études	Faire signer les contrats des consultants et rendre disponibles les livrables le plus rapidement possible
ANIES/CFS/BM	02/08/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Cadrage de la réalisation des études : méthodologie d'intervention des consultants, la prise en compte des jeunes et des femmes dans le PRU-APN - La prise en compte des personnes vulnérables - Le montant à prévoir pour le financement des coûts des Plans de gestion environnementale et sociale - La disponibilité des études à temps pour l'évaluation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire signer au plutôt les contrats des consultants - Mettre un accent sur le genre - Si nécessaire, prévoir des provisions dans le budget du PARU-PN les indemnités des personnes susceptibles d'être affectées par le projet - Prévoir un montant conséquent pour faire face aux mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux du PAPN - Rendre les livrables des études au début Septembre 2019
Ministère de l'Environnement à travers le Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale	03/08/2019	Appui pour le respect de la mise en œuvre des CGES, ES, CPR, PMPP et du PEES	L'actualisation de la Convention qui lie le projet à travers l'ANIES
Les Autorités administratives et locales ainsi que les élus locaux des Régions, préfectures et communes urbaines de Conakry, Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré	Du 08 aout 2019 au 18 aout 2019	L'amélioration de la situation socioéconomique et environnementale des communautés	Mettre en place rapidement le projet afin de soulager les difficultés des populations dont le pouvoir d'achat s'est détérioré ces dernières années
Les populations des Régions, préfectures et communes urbaines de Conakry, Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré	Du 07 au 26 août 2019	L'amélioration de la situation socioéconomique et environnementale des communautés	Mettre en place rapidement le projet afin de soulager les difficultés des populations dont le pouvoir d'achat s'est détérioré ces dernières années
Les ONG et la société civile	Du 03 au 04 mars 2019	Les impacts environnementaux et sociaux du projet ainsi que les difficultés économiques des localités	La mise en œuvre effective du projet selon les règles de l'art et le respect des engagements pris par les autorités et le bailleur

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

4.3 Stratégie proposée pour la diffusion de l'information

La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux, le site web du projet, les crieurs publics, etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions par des moyens locaux accessibles au grand public.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, information et sensibilisation, documents et rapports de synthèse non techniques seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux. Les campagnes d'information et de sensibilisation dédiées aux populations locales seront organisées.

Le projet mettra à contribution différents comités de gestion des réclamations qui diffuseront l'information sur les activités du projet. L'information et la sensibilisation permettra d'assurer la participation et l'épanouissement notamment des groupes vulnérables dans le cadre du projet par le biais d'une communication inclusive sur les avantages du projet.

Le tableau ci-après présente la stratégie proposée pour la diffusion des informations.

Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN) en Guinée

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Tableau n°7 : plan stratégique pour la diffusion de l'information

Stade du projet	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes	Responsabilités
Phase de préparation ou de conception	Le document d'évaluation de projet (PAD) CGES, CPR, PEES PMPP PGMO, etc.	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque Mondiale E-mail et correspondances Séances de concertation et de consultation Atelier de validation	Durant toute la phase de conception des documents de préparation du projet	Banque Mondiale, Présidence, Primature, Ministères en charge (Plan et Economie, Environnement, Promotion Féminine)	ANIES Equipe de Préparation du projet Banque Mondiale, Consultant
Phase de mise en œuvre					
Sélection environnementale et sociale des sous projets	Sous projets et les sites d'implantation Catégorisation des sous projets Choix des sous projets	Annonce dans les radios rurales de la zone du projet Consultation des parties prenantes Réunion sur site Atelier de restitution	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Autorités administratives et locales, Direction Préfectorale de l'Environnement Direction Préfectorale de la Promotion Féminine	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale Bureau Guinéen de l'Audit et de Conformité environnementale (BGACE)
Préparation et approbation des TDR sur l'étude d'impact environnemental et social (EIES)	Contenu des TDR	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque Mondiale E-mail et correspondances Séances de concertation et de consultation	Tout au long de la mise en œuvre du projet	Banque Mondiale ANIES BGACE	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale

Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN) en Guinée

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Stade du projet	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes	Responsabilités
Phase de mise en œuvre (suite)					
Réalisation de l'EIES	Rapport de l'EIES	Recherche documentaire Entretien Visite de terrain.	Après l'approbation des TDR de l'EIES et tout au long du projet	Autorités déconcentrées et décentralisées Banque Mondiale ANIES Consultants BGACE	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale
Validation de l'EIES	Rapport de l'EIES	Consultation publique Atelier de validation	Après la réalisation de l'EIES et tout au long du projet	Les Ministères techniques concernés par le projet ANIES	Banque Mondiale BGACE Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale
Obtention du certificat de conformité environnementale et sociale	Décision d'approbation Et certificat de conformité	Publication sur le site internet de la Banque Mondiale et du Ministère de l'Environnement (BGACE) Dépôt des rapports dans les bibliothèques communales et les universités de la zone du projet.	Après validation et approbation du rapport par la partie prenante gouvernementale	BGACE Banque Mondiale	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale ANIES
Intégration de toutes les mesures environnementale et sociales dans le PGES	Sous projet assujettis à l'élaboration de PGES	Dépôt des documents dans les communes concernées	Avant le début des travaux	Entreprises adjudicataires Conseil communal Services techniques centraux et déconcentrés	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale Passation des marchés

Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN) en Guinée

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Stade du projet	Informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes	Responsabilité
Phase de mise en œuvre (suite et fin)					
Mise en œuvre des clauses environnementales et sociales	Rapport de suivi de chantier Rapport d'inspection ou de contrôle	Dépôt des documents dans les communes concernées	Pendant l'exécution des travaux	Comité préfectoral de suivi environnemental et social Conseils communaux ONG locales Société civile	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale Suivi et évaluation
Renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales	Besoins de formation Critères de sélection des candidats Rapport de formation	Dépôt des offres et des rapports de formation dans les communes concernées	Avant et après les séances de formation	Comité préfectoral de suivi environnemental et social, Elus locaux, ONG, Organisation communautaire de base, BGACE Services techniques déconcentrés	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale
Phase de Suivi -Evaluation des Activités du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes					
Suivi de la mise en œuvre du PMPP	Indicateurs de mise en œuvre et de résultat Rôles des acteurs dans la collecte	Rapports d'exécution du projet Visites terrain	Durant le cycle de vie du projet	Comité de Pilotage du Projet Comité Technique de Suivi Banque Mondiale UCP du projet	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale Suivi et évaluation Banque Mondiale
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	Indicateur d'évaluation	Visite de terrain Consultation des parties prenantes	A mi-parcours et à la clôture du projet	Comité de Pilotage du Projet Comité Technique de Suivi Banque Mondiale UCP du projet	Spécialiste en Sauvegarde ENV et Sociale Suivi et évaluation Banque Mondiale
Clôture du projet	Documents de clôture du projet	Interviews et entretiens Réunions	A la fin du projet	Tous les acteurs concernés par le projet	UCP Consultant Externe

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

4.4 Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc.) ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Les ateliers d'information à l'intention des acteurs ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisés à l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Le tableau ci-après présente la stratégie proposée pour la consultation des différentes parties prenantes.

Projet d'Appui au Programme NAFA (PAPN) en Guinée

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Tableau n°8 : plan stratégique pour les consultations

Stade du projet	Thèmes de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes	Responsabilité
Identification du projet	La protection sociale et l'inclusion sociale, économique et financière des populations de Guinée	Réunion	Octobre 2018	Autorités Guinéennes Banque Mondiale	ANIES/BM
	Montage du projet	Réunions	Février-Mars 2019	ANIES et BM	ANIES/BM
Préparation du projet	Préparation des documents tels que PAD, note conceptuelle	Réunions Vidéo conférence Réseaux sociaux Entretiens	Mars à Mai 2019	Banque Mondiale BGACE ANIES Consultants	Présidence, Primature ANIES UCP
Préparation/Actualisation des docs de sauvegarde (CGES, ES, CPR, PEES et PMPP)	Recueillir et analyser les préoccupations et les avis des personnes ou groupes d'acteurs concernés par le projet Analyser les résultats de la participation publique Réduire les divergences lors de la mise en œuvre du projet	Réunions Vidéo conférence Réseaux sociaux Entretiens	Août à Sept 2019 (Préparation)	Banque Mondiale, Présidence, Primature, Ministères en charge (Plan et Economie, Environnement, Promotion Féminine)	ANIES Equipe de Préparation du projet Banque Mondiale, Consultant
Phase d'exécution du projet	Recueillir et analyser les préoccupations et les avis des personnes ou groupes d'acteurs concernés par le projet Analyser les résultats de la participation publique Réduire les divergences lors de la mise en œuvre du projet	Réunions Vidéo conférence Réseaux sociaux Entretiens	Tout au long du projet et avant le démarrage de toute action du projet	Collectivités locales, Services techniques centraux et déconcentrés, ONG, Société civile, PME, etc.	UCP ANIES
Phase de suivi et évaluation	Evaluation de la performance de mise en œuvre du PMPP	Comité de Pilotage du Projet Comité Technique de Suivi Banque Mondiale UCP du projet	Du démarrage Jusqu'à post évaluation du projet	Comité de Pilotage du Projet Collectivités Banque Mondiale UCP du projet	Présidence Primature ANIES UCP

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

4.5 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

La stratégie utilisée a consisté à organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables dans les zones riveraines du projet. Pour faciliter les contacts, les options suivantes sont suggérées:

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés et faire des consultations séparées ;
- Impliquer les leaders de la communauté, la société civile et les ONG ;
- Faciliter les discussions dans les lieux accessibles.

Les femmes et les filles seront consultées de manière indépendante dans des environnements sûrs et propices et regroupées par tranches d'âge avec des animatrices dirigeant les discussions de groupe, en particulier dans le cas de sujets sensibles tels que le risque EAS/HS. Pour les personnes handicapées visuelles et auditives, cela peut nécessiter, par exemple, de fournir un transport jusqu'au lieu de la réunion et de faire traduire les informations en langue des signes.

Le projet facilitera l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des réclamations élaboré par le projet PRU-APN. Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet.

4.6 Calendrier

Le tableau ci-dessous donne le calendrier des activités de consultation déjà réalisées pour la préparation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Tableau n°9 : calendrier des activités de consultation pour la préparation du PMPP

Acteurs	Activités	Périodes
Banque Mondiale	Missions de préparation du projet	Octobre 2018, Février, Mars et Juillet/Août 2019
Primateure, DG ANIES et équipe technique de l'ANIES	Prise de contact et consultation	Mai/Juillet/Août 2019
Primateure, DG ANIES et équipe technique de l'ANIES	Recrutement des consultants pour l'élaboration des documents de sauvegarde	De Mars à Juillet 2019
Consultants des études environnementales et sociales	Consultation des autorités locales et des communautés riveraines des sites du projet des Régions de Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré ainsi que les ONG, la Société civile, etc.	Du 08 au 18 Août 2019

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

4.7 Examen des commentaires

Le tableau ci-dessous présente l'examen des commentaires par activité et par groupe d'acteurs

Tableau n°10 : examen des commentaires

Acteurs	Activités	Périodes	Commentaires
Banque Mondiale	Missions de préparation du projet	Octobre 2018, Février et mars 2019	Structuration du projet en 5 composantes L'idée de mise à disposition d'un fond de préparation a été acceptée
Primature, DG ANIES et l'équipe technique de l'ANIES ainsi que les ministères du Plan et des Finances, de la Promotion Féminine, de la Jeunesse, etc.	Prise de contact et consultation Discussion sur le recrutement des consultants pour la préparation des documents de sauvegarde du projet	De Mars à Mai 2019	Le principe de recrutement a été arrêté et trois (03) Consultants ont été recrutés en mai 2019 après évaluation des dossiers de candidature Tenue de diverses réunions pour la signature des contrats et le cadrage des études
Consultants indépendants pour la préparation des instruments de sauvegarde env. et sociale (CGES, CPR, ES, PEES, PMPP)	Consultation des autorités locales, les ONG, la société civile et les communautés riveraines des sites du projet dans les Régions de Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, Faranah, Nzérékoré et les Communes de Conakry.	Du 11 au 19 mai 2019 à Conakry et du 07 au 26 août 2019 dans les régions de l'intérieur du pays.	Les communautés dans leur ensemble se sont réjouies de l'avènement du PRU-APN dont l'exécution devra améliorer leurs conditions de vie. Elles se sont aussi inquiétées des risques et impacts environnementaux et sociaux des travaux. Ces communautés ont sollicité la mise en œuvre des mesures d'atténuation ou de compensation.

4.8 Phases ultérieures du projet

Pendant la mise en œuvre, les parties prenantes seront informées sur les différentes étapes des activités du projet notamment les transferts sociaux, les accompagnements productifs, la mise en place et le fonctionnement des comités de gestion des réclamations.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES

5.1 Ressources

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes à la gestion et la mise en œuvre du PMPP, incluant, entre autres : la vulgarisation du PMPP, le renforcement des capacités, le développement du plan et supports de communication, la mise en œuvre de la communication, l'accessibilité, la gestion des plaintes, griefs, et feedback et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du présent PMPP.

La mise en œuvre directe du présent PMPP sera assurée par les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCP avec la collaboration des Responsables en charge de la Communication, du Suivi-évaluation et le Coordonnateur de l'UCP ainsi que les ONG.

5.2 Fonction de gestion et de responsabilité

L'UCP incorporera les activités de mobilisation des parties prenantes dans le document du projet, incluant tous les plans y afférents et le manuel de procédures du projet.

Les Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales de l'UCP, assureront, conjointement avec les autres Spécialistes et le Coordinateur de l'UCP, la gestion et la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes.

Les responsables d'Accompagnement Communautaires (RAC) seront mobilisés au niveau de chaque Commune pour appuyer la mise en œuvre du présent PMPP et des autres actions de sauvegardes et de communication concernées par les activités du projet.

Un numéro de téléphone, un courriel et l'adresse du bureau de l'ANIES seront rendus publics afin que toutes les parties prenantes puissent faire valoir à leur guise leurs points de vue et communiquer leurs mécontentements ou satisfactions à l'égard des interventions du projet.

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées par :

- Rapports mensuels/trimestriels
- Site Web d'ANIES, radio et télévision
- Lettres et communiqués de presse

5.3 Budget estimatif et source de financement

Les coûts estimés de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes fait partie du coût global du projet PRU-APN avec le financement de la Banque Mondiale. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre grandement de l'importance des sous-projets à mettre en œuvre au niveau de chaque composante du projet. Ainsi, à ce stade, le budget fourni ci-après doit être perçu à titre purement indicatif. L'estimation du budget sera complétée une fois que l'ensemble des sous-projets aura été validé.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Tableau n°11 : budget du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)

Rubrique	Activités	Coût estimatif en \$
Vulgarisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale PMPP, PEES, PGMO, etc.	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	8500
Renforcement des capacités des parties prenantes	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	41 474
Développement du plan et des supports de communication	Conception des supports de communication	41 667
Mise en œuvre de la communication	Séance de communication par les masses médias	20 000
	Séance de communication avec les collectivités locales	60 000
	Séance de communication avec les acteurs gouvernementaux	30 000
	Session de formation des comités de gestion de réclamation	17 740
Gestion des plaintes	Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	5 000
Total		224 381
Imprévus (5%)		11 219
Coût total général en \$		235 600

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

VI. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est une procédure qui permet de recevoir les préoccupations et plaintes des parties prenantes du projet, particulièrement au sujet de l'impact relatif aux aspects environnementaux et sociaux, et faciliter la résolution des plaintes et des doléances. Il offre aux plaignants, un cadre propice de dénonciation des abus, des violations relatives à l'impact ou la mise en œuvre des interventions du projet, du non-respect des normes et critères convenus dans le cadre du projet afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits.

6.1 Procédure de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, et sera accessible et ouvert à tous. Selon la NES 10, NO26.1, la procédure de gestion des plaintes du projet n'empêche pas aux plaignants l'accès aux recours judiciaires ou administratifs à tout moment. Les plaignants gardent leur liberté de se référer à une instance de leur choix.

L'UCP informera les parties touchées par le projet du processus de gestion des plaintes dans le cadre de la mobilisation des populations, et rendra public un relevé des réponses apportées à toutes les plaintes reçues.

Un mécanisme de gestion des plaintes est mis en place le plus tôt possible pendant la phase de préparation du projet. Il a l'avantage d'être rapide, efficace, transparent, respectueux de la culture locale, accessible à toutes les parties touchées par le projet, sans frais ni rétribution.

Ce mécanisme comprend sept (7) étapes d'intervention et pour chacune des étapes, un délai d'exécution est accordé au Comité de Gestion des Plaintes (COGEP), pour optimiser la gestion des plaintes.

6.1.1 Accès à l'information

➤ Moyens de diffusion de l'information sur le MGP

Les différents moyens de diffusion de l'information sur les plaintes au niveau communautaire sont les suivants :

- Boîte à image ;
- Réunions communautaires ;
- RTG ;
- Panneaux d'affichages ;
- Cérémonies publiques ;
- Lettres d'information ;
- Réseaux sociaux.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

➤ Moyens de dépôt des plaintes

Le dépôt des plaintes peut s'effectuer par la combinaison des approches suivantes :

- Plaintes écrites ou orales transmises au Comité de Gestion de Plaintes;
- Dépôt de lettre dans une boîte de réclamation ;
- Mise à disposition de numéros verts pour les appels téléphoniques gratuits, etc.
- Boîtes à réclamations/suggestions dans la communauté où les bénéficiaires peuvent déposer des réclamations écrites ;
- Boîte à réclamation sur la page web de l'ANIES pour aider le plaignant à faire un suivi de l'avancement de son dossier ;
- Numéro WhatsApp ;
- Numéro vert : les plaignants peuvent saisir aussi le Comité de gestion des plaintes à travers des appels téléphoniques ;
- SMS ;
- Formulaire de plainte

6.1.2 Réception et enregistrement des plaintes

Les plaintes sont reçues par les Comités de Gestion des Plaintes (COGEP) installés dans les Communes Rurales et les préfectures. Ces comités seront appuyés dans les districts par les points focaux.

Un téléphone portable sera mis à la disposition de chaque comité de gestion avec un numéro accessible au public dont les appels seront gratuits. Les plaintes seront notifiées dans un registre et le COGEP remet au plaignant un accusé de réception et l'informe du délai de 7 jours requis pour le traitement des plaintes.

6.1.3 Catégorisation et examen de l'admissibilité des plaintes

Les plaintes reçues et enregistrées seront catégorisées en deux groupes : les plaintes sensibles et les plaintes non sensibles :

- ❖ **Les plaintes sensibles** portent habituellement sur des fautes personnelles telles que la corruption, les violences basées sur le genre, abus sexuel, harcèlement sexuel, la discrimination des bénéficiaires sur la base de l'ethnie, le sexe, les croyances, la religion, le détournement des fonds ou des équipements, les accidents graves ou de négligence professionnelle, le non-respect des procédures établies par le PGES, etc.

S'agissant des plaintes relatives aux VGB/EAS/HS, une procédure spécifique sera élaborée. Elle mettra un accent particulier sur les principes de confidentialité et de la sécurité des survivants(es).

Cette procédure spécifique doit : (1) indiquer les différents points d'entrée de prise en charge des survivants et accessibles par les femmes lors des consultations ; (2) établir des liens entre la survivante et les prestataires de services de VBG, y compris un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la concernée) ;

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

(3) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet en utilisant des procédures confidentielles et centrées sur les survivants.

- ❖ **Les plaintes non sensibles** concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet ou la prise d'une décision. Elles peuvent concerner :
 - ciblage des zones d'interventions et des ménages bénéficiaires ;
 - omission involontaire d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'un ménage sur la liste des travailleurs ou des bénéficiaires de transfert monétaire ou de matériel/équipement de production ;
 - désaccord sur le partage des matériels et équipements de production ;
 - impacts négatifs des technologies et des innovations du projet sur l'environnement social, économique et culturel.

A priori, toutes les plaintes spécifiques aux Violences Basées sur le Genre (VGB) sont admissibles. L'analyse de l'admissibilité des autres plaintes non-liées aux VGB/ EAS/HS est gérée par le comité de gestion qui étudiera le niveau de sévérité de la plainte et déterminera aussi la procédure à appliquer pour traiter les plaintes . Au cas où la plainte n'est pas admissible, elle sera rejetée et le plaignant sera informé par écrit et verbalement des raisons de cette décision.

6.1.4 Examen et enquête pour la vérification

Toutes les plaintes soumises devront faire l'objet d'un examen et d'une enquête (au besoin) pour : (i) déterminer la validité ; (ii) vérifier si la réclamation est relative aux actions du PRU-APN ; (iii) établir clairement quel engagement n'a pas été respecté ; et (iv) décider des mesures à prendre pour y donner suite.

L'investigation peut nécessiter une visite de terrain, des échanges avec le(s) plaignant(s) pour recueillir des informations complémentaires.

6.1.5 Traitement des plaintes

6.1.5.1 Niveau de traitement des plaintes non liées aux EAS/HS

Le traitement des plaintes se fera à plusieurs niveaux :

- ❖ **Au niveau local**
 - Les membres du COGEP se réunissent et statuent sur les plaintes non sensibles.
 - La plainte fait l'objet d'examen et d'enquête.
 - Si la réclamation est fondée, les dispositions sont prises pour trouver une solution au problème posé dans un délai de sept (7) jours.
 - En revanche, si la réclamation est jugée irrecevable, les arguments sont présentés au plaignant par le comité. La possibilité est donnée au plaignant de porter une seconde fois la plainte. Une autre investigation est menée cette fois-ci par des personnes différentes du comité et si les résultats de cette investigation sont les mêmes que ceux de celle conduite en première instance, la procédure est arrêtée à ce niveau.
 - Au cas où le plaignant ne partage pas les arguments du comité, la plainte est référée au niveau de la préfecture.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

❖ Niveau Préfectoral

- Pour les plaintes sensibles transmises au niveau préfectoral par les comités locaux, une investigation est menée sur le terrain pour enquêter et vérifier le bien-fondé de la réclamation.
- Le Comité Préfectoral de Gestion des Plaintes (COPGEP) dispose de sept (07) jours ouvrables à compter de la date de l'enregistrement ou de réception du formulaire de la plainte issue du Comité local, pour diligenter un règlement avec le plaignant. Après vérification des informations motivant la réclamation, le COPGEP prononce et remplit le formulaire de résolution dont une copie est archivée au niveau préfectoral, une est remise au plaignant, et une autre, transmise à l'UCP.
- Si le plaignant n'est pas satisfait, la plainte est portée au niveau de l'ANIES.

❖ Au niveau de l'ANIES

- L'équipe de l'ANIES traite les plaintes sensibles et passe en revue toute la documentation relative aux réclamations issues des comités locaux et préfectoraux. Une enquête est diligentée sur le terrain afin de mener des investigations.
- A la suite de cet examen de l'enquête complémentaire menée sur le terrain, l'ANIES informe les plaignants clairement des constats issus de cette nouvelle investigation, et aussi des mesures qui seront prises.
- Pour les cas les plus graves tels que les accidents graves, morts d'homme, viols, exploitations et abus sexuels, la Banque Mondiale est immédiatement saisie.

6.1.5.2 Procédure d'appel

Dans le cas où le plaignant n'accepte pas la mesure proposée, il peut décider de faire appel de la réponse pour réexaminer l'enquête déjà effectuée et de déterminer s'il y a lieu de maintenir la première décision ou d'en prendre une nouvelle sur la base des constats issus de ce réexamen.

Dans ces conditions, l'enquête devrait être menée dans la localité où réside le plaignant par une nouvelle équipe différente de la première qui a participé à la première enquête, afin de démontrer aux plaignants l'impartialité et la sécurité de la procédure et d'entretenir la confiance dans le mécanisme de gestion des plaintes.

Ce mécanisme, ce processus ou cette procédure n'empêchent pas les plaignants l'accès aux recours judiciaires ou administratifs à tout moment s'ils ne sont pas satisfaits de la décision du comité ou des procédures du mécanisme

6.1.6 Suivi et enregistrement des plaintes

Les Comités locaux et préfectoraux de Gestion des plaintes sont chargés de tenir le registre des plaintes. Le plaignant doit remplir dûment un formulaire de plaintes détenu par le comité de gestion et peut se faire assister au besoin. Les rapports périodiques sont établis pour assurer un bon suivi et une évaluation systématique de l'évolution des plaintes. La fréquence des synthèses du traitement des plaintes « reporting » pourra être mensuelle. Un est établi et partagé dans un délai maximum de vingt-un (21) jours.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

6.1.7 Clôture et archivage/rapportage de la plainte

Une fois la solution acceptée et mise en œuvre avec succès, la procédure est clôturée et les détails sont consignés dans la fiche de clôture.

La base de données sur les plaintes sera également renseignée. Le Coordinateur du Projet supervisera la mise en place d'un système d'archivage physique et électronique des réclamations.

Chaque COGEP enregistrera toutes les plaintes reçues sur des supports et outils accessibles au public, ce qui permettra de faire un suivi des plaintes.

6.2 Cadre organisationnel du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le MGP sera administré au niveau national par l'ANIES, par les Comités de Gestion de Plaintes (COGEP) installés dans les Chefs-lieux des Communes Rurales/Communes Urbaines et les Points focaux au niveau de chaque District/quartier couvert par le projet.

6.2.1 Points focaux au niveau des districts/secteurs

L'avantage de mettre ces points focaux dans les districts, est de permettre aux citoyens d'accéder aux informations sur le MGP et d'y participer en posant des questions ou en soulevant des inquiétudes sur des actions du projet.

Ces points focaux auront les responsabilités suivantes :

- Donner des informations à la communauté sur le projet et le MGP ;
- recevoir les personnes n'ayant pas les possibilités d'expédier leurs plaintes ;
- transcrire dans la fiche de plainte, les plaintes verbales et celles formulées au niveau de procès-verbal des réunions communautaires ;
- expédier les plaintes vers les COGEP installés dans les Chefs lieu de Communes Rurales ou Urbaines ;
- mener des enquêtes de terrain en collaboration avec le COGEP ;
- recevoir les solutions trouvées aux plaintes et les diffuser aux plaignants.

6.2.2 Comité de Gestion des Plaintes (COGEP)

Les COGEP seront installés dans les communes rurales/urbaines et recevront les plaintes non sensibles en menant des investigations. Ils trouvent une résolution aux plaintes et apportent des réponses aux plaignants.

Les COGEP archivent tous les outils utilisés dans le cadre de la résolution des plaintes reçues à leur niveau : (i) les fiches de réclamation et les (ii) les fiches de résolution afin de retracer toute la procédure de réclamation de leur localité.

Les Assistants Communautaires (AC) seront chargés d'assurer le rapportage de toutes plaintes reçues (traitées et non traitées, solutions proposées, etc.) et la supervision des activités de COGEP installées dans les Communes rurales ou urbaines.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

6.2.3 Comité Préfectoral de Gestion des Plaintes (COPGEP)

Les COPGEP installés dans les préfectures de la zone du projet doivent collaborer également avec les Services Préfectoraux de Développement (SPD) dans la gestion des plaintes des plaignants. Ces COPGEP reçoivent les plaintes sensibles mènent des investigations et trouvent une résolution aux plaintes et apportent des réponses aux plaignants.

Les plaintes sensibles sont les suivantes :

- discrimination des bénéficiaires sur la base de l'ethnie, le sexe, les croyances
- ciblage (exclusion et inclusion)
- mécontentement en rapport avec le ciblage des zones d'intervention et des ménages bénéficiaires ;
- Omission des ménages enrôlés sur la liste des bénéficiaires ;
- Réactivation des codes secrets des ménages ;
- Perte de SIM carte ;
- Manque de liquidité d'argent au niveau de certains points de vente.

Les COPGEP archivent tous les outils utilisés dans le cadre de la résolution des plaintes reçues à leur niveau : (i) les fiches de plaintes et (ii) les fiches de résolution afin de retracer toute la procédure de réclamation de leur localité.

Les responsables de l'Accompagnement Communautaire (RAC) seront chargés d'assurer le rapportage de toutes plaintes reçues (traitées et non traitées, solutions proposées, etc.) et la supervision des activités de COPGEP et COGEP. Dans les préfectures de leurs ressorts.

6.2.4 L'ANIES

L'Unité de Coordination du Projet à l'ANIES est chargée de recevoir, d'examiner, d'enquêter et de vérifier les réclamations sensibles non résolues au niveau préfectoral. A l'issue des investigations, les plaignants sont informés des résultats qui sont enregistrés sur les fiches résolutions.

L'ANIES à travers le spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre appuyé par une équipe, est chargé spécifiquement de :

- la résolution des plaintes de niveau central ; lorsque la plainte concerne les PE ou un sous-traitant, la requête est traitée au niveau central de l'ANIES ;
- la coordination de la procédure de traitement des plaintes ;
- l'évaluation les plaintes y compris l'examen et le traitement objectif des informations disponibles sur l'objet de la plainte ;
- la réception des appels ou SMS via la ligne verte et la réponse aux courriels envoyés (plaintes de niveau central) ;
- l'enregistrement des plaintes au niveau du système, y compris les plaintes de niveau préfectoral et local ;

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

- le traitement des plaintes concernant les Assistants communautaires, les RAC ou les partenaires.

Les plaintes sensibles traitées par l'ANIES sont les suivantes :

- Détournement ;
- Perte de téléphone des ménages ;
- Absence de protocole d'accord entre les agences de paiement de transfert monétaire et leurs partenaires ;
- Lourdeur dans le traitement des cas de plaintes remontés, via la plateforme ;
- Manque des frais de communication entre les différents acteurs du transfert monétaires (Assistants Communautaires, RAC, Niveau National, etc.)

Les formulaires des plaintes sensibles et non sensibles sont enregistrés dans la base de données du PRU-APN. Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre doit enregistrer dans la base des données nationale, les plaintes et faire le rapportage afin d'informer les différents partenaires sur le MGR du PRU-APN.

VII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

7.1 Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Le dispositif de suivi sera développé dans le rapport du CGES du projet. Il comprendra : l'Unité de Coordination du projet à travers les Spécialistes en Développement social et en Environnement et le Coordonnateur du projet, ainsi que le BGACE (Bureau Guinéen d'Audit et de Conformité Environnementale) et les comités préfectoraux de suivi environnemental et social.

Les différentes parties prenantes seront informés au fur et à mesure du niveau d'exécution des activités à travers les rapports établis, les réunions publiques, les ateliers et groupes de discussions. Elles participeront également aux activités de suivi des travaux et seront associées à l'identification des mesures d'atténuation/compensation des impacts du projet.

La stratégie pour informer les parties prenantes se fera sous forme d'entretiens, d'enquêtes, de sondages, de réunions publiques, etc. Pendant la crise du COVID 19, les réunions, enquêtes, sondages et questionnaires seront faites de manière virtuelle ou par téléphone ou si absolument nécessaire avec un maximum de 5 personnes avec toutes les mesures de sécurité mise en place.

7.2 Rapport aux groupes de parties prenantes

La production des rapports sera planifiée par période. Il se fera en fonction de l'évolution du projet, en trimestre, en semestre et annuellement. Ces rapports doivent contenir :

- l'établissement du programme de mobilisation des parties prenantes (objectifs et calendrier ainsi que la stratégie pour la diffusion de l'information) ;
- les consultations des parties prenantes à travers des réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion, les consultations virtuelles ou par téléphone pendant le COVID 19.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

- la prise en compte des personnes vulnérables en recevant et en analysant leurs réclamations, la précision des calendriers des phases du projet et les décisions majeures prises ainsi que les dates butoirs pour la soumission de commentaires,
- l'examen des commentaires par écrit ou par échanges directs oraux (ces plaintes doivent aussi être enregistrées par écrit pour avoir un record complet),
- expliquer les phases ultérieures du projet aux populations et les tenir informées de l'évolution du projet, par voie de rapports sur sa performance environnementale et sociale, ainsi que sur la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes et du mécanisme de gestion des réclamations.
- indication des ressources ainsi que les fonctions de gestion et de responsabilités pour la mise en œuvre de la mobilisation des parties prenantes

Les principaux outils pour enregistrer le processus du PMPP : des registres seront disposés au niveau des localités d'intervention du projet et au niveau de l'UCP ; une base de données des parties prenantes sera conçue afin d'enregistrer tous les événements mis en œuvre dans ce domaine.

Le dispositif de rapportage sera développé par le projet afin :

- d'informer toutes les parties prenantes sur toutes les étapes de son exécution.
- d'informer toutes les parties prenantes de l'existence du projet ;
- de le présenter dans ses objectifs (général et spécifiques) ainsi que ses articulations ;
- de présenter les objectifs du PMPP à savoir donner les informations par rapport aux risques et effets négatifs des activités du projet et les mesures de gestion et d'atténuation envisagées ;
- de recueillir les avis, préoccupations de toutes les parties prenantes par rapport aux risques et effets négatifs et les propositions de solutions à prendre en compte dans la formulation et la gestion du projet ;
- de recenser les besoins des personnes affectées par le projet afin d'y donner suite pour éviter, minimiser et atténuer les impacts négatifs environnementaux et sociaux sur ces personnes.

Les informations sur les activités de mobilisation par le projet au cours de l'année seront transmises aux parties prenantes de deux manières possibles :

- Publication d'un rapport annuel autonome sur l'interaction du projet avec les parties prenantes.
- Plusieurs indicateurs clés de performance seront également suivis par le projet sur une base régulière, y compris les paramètres suivants :
- Nombre de réunions de consultation et autres débats publics
- Nombre de sensibilisations et de formations communautaires sur les activités de manipulation des OGM
- Nombre de communiqués de presse publiés ou diffusés dans le MOA et les médias locaux, régionaux et nationaux

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

- Nombre de programmes de formation sur la gestion du GM pour les principales parties prenantes du projet
- Nombre de plaintes reçues de personnes ou de groupes vulnérables
- Nombre de griefs réglés dans les délais prescrits.
- Nombre de réunions de sensibilisation communautaires où les risques et la discrimination EAS/HS et VCE sont discutés, y compris les comportements interdits et les procédures plainte de GM traitant les plaintes EAS/HS
- Pourcentage de plaintes EAS/HS et VCE résolues dans le délai prescrit par le MGP
- Pourcentage de plaintes EAS/HS et VCE résolues en dehors du délai prescrit par le MGP
- Délai moyen de résolution des plaintes SEA/SH et VCE

En plus des actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les rapports d'activité, doivent faire part des problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre. Ces rapports seront partagés avec d'autres parties prenantes, y compris la Banque Mondiale.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

BIBLIOGRAPHIE

- 1) **Projet d'Inclusion des Jeunes de la République du Bénin** : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, Juillet 2020
- 2) **Projet de Concession du service d'assainissement collectif dans le périmètre de Tunis nord et du sud** : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, juillet 2020
- 3) **Projet d'Employabilité des Jeunes en Mauritanie** : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, Janvier 2020
- 4) **Cadre Environnementale et Sociale de la Banque Mondiale, 2017** :
 - Normes Environnementales et Sociales (NES n°10), mobilisation des parties prenantes et information ;
 - Normes Environnementales et Sociales (NES n°1), évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
 - Note d'orientation pour les emprunteurs selon le CES pour les opérations IPF-ESS10/GN (Guidance Notes for Borrowers).

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

ANNEXES

Annexe1 : Liste des structures et personnes clés rencontrées au niveau central

N°	Prénoms et nom	Fonction	Structure
1	Sanaba KABA	Directrice Générale	ANIES
2	Ansoumane Camara	Coordonnateur Général de l'équipe technique	ANIES
3	Abdoulaye Wansan Bah	Directeur des Projets d'Inclusion Économique et Sociale	ANIES
4	Hamidou Diallo	Ingénieur Expert en HIMO	ANIES
5	Ibrahima Kourouma	Expert en Transferts monétaires	ANIES
6	Djaka Madi KABA	Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale	ANIES
7	Mohamed Mountaga Drame	Expert en Base de Données	ANIES
8	Abdoul Mazid Diallo	Économiste	ANIES
9	Mariam Barry	Responsable d'Accompagnement Communautaire	ANIES
10	Aminata KOUYATE	Directrice Nationale Emploi Jeune	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes
11	Mamadou Dian Dilé Diallo	Direction Nationale	Ministère du Plan et du Développement
12	Illiassa BALDE	Coordonnateur du projet	Projet BOCEJ
13	Atigou BALDE	Responsable S/E au BSD du Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture
14	Thierno Bayéro Diallo	Responsable AGUIPE	AGUIPE
15	NFansou SYLLA	Responsable national du suivi-évaluation	PACV/ANAFIC
16	Claudia Zambra Taibo,	Spécialiste principal en Protection sociale Banque mondiale, Chef de projet PAPN	Banque Mondiale
17	Bolong Landing SONKO	Consultant Social	Banque Mondiale
18	Giuseppe Zampaglione	Spécialiste en Protection	Banque Mondiale
19	Kamba SYLLA	Consultant pour la préparation du CPR	
20	Dan Lansana Kourouma	Consultant pour la préparation du CGES	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Annexe 2 : Liste de quelques participants aux consultations publiques par région
BOKE

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	Mariam Compo	CAF	Directrice	628 47 34 15 Compoariam13@gmail.com	07/08/2019	[Signature]
2	Harlaye Keita	ASP/PE	Directeur	628 87 91 64	7/8/2019	[Signature]
3	Jean Beavogui	Projetans	Secrétaire général chargé des Collectifs	628 63 75 94	07/08/2019	[Signature]
4	Sékou Touctar Fofana	SPD	C.O.C	622 88 25 24 Sekoumouctar20@gmail.com	07/08/2019	[Signature]
5	Hamadouba Cissé	DHR	Directeur	628 52 22 15 hetyoussou55@gmail.com	07/08/2019	[Signature]
6	Keïta Aboubacar	AFKR	Président	622 89 42 74 aboubacarkeita47@gmail.com	07/08/2019	[Signature]
7	Fadi Mohamed Keuytaps	D.P.T	Directeur de la mise en œuvre de la zone	629 58 42 44	07/08/2019	[Signature]

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
8	Djébil Keïta	Quartier Dibia	Chef de quartier	628 78 06 66	07/08/2019	[Signature]
9	Dumou Sylla	Quartier Dibia	Président des femmes	622 69 63 64	07/08/2019	[Signature]
10	Conte Alseny	Quartier Dibia	Président de la jeunesse	628 10 34 87	07/08/2019	[Signature]
11	Maïmouna Sylla	Quartier Dibia	Adjointe Présidente femme	628 84 25 30	07/08/2019	[Signature]
12	Lucia Camara Touré	Quartier Dibia	Citoyenne du quartier	628 52 72 93	07/08/2019	[Signature]
13	Salimata Diallo	Quartier Dibia	Citoyenne du quartier	626 98 41 15	07/08/2019	[Signature]
14	Gami Amy Kemo RANDY	Habitat	Directeur préfectoral	622 67 53 62	08/08/2019	[Signature]

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
15	Djombouya El Hadj Adama	Habitat	Directeur régional	628.45.7839	08/08/2019	
16	Mme Fatou Keita	habitat	Assistante	624.60.59.41	08/08/2019	
17	Hadjia Aminata Cissé	Mairie	Receveuse Commune	621.17.9969	08/08/2019	
18	M. Assaad A Camou Camou	CU/Bret	1 ^{er} Vice Maire	626115753	08/08/2019	
19	Capitaine Fodi Aly Camara	Commissariat Centrale de Police	Chef section offic de la protection du genre, enfants et des mineurs	620.75.25.88	08/08/2019	
20	Diallo Ibrahima Talibé	DPEEF	Directeur talibe@talibe.com	622.99.34.36 talibe.filo@gmail.com	08/08/2019	
21	Soumah Hourssa	DPEEF	Agglo Environ	622.44.04.02	08/08/2019	
22	Diallo Mohamed Aliou	D.P. Plan	Directeur	622.05.06.45	09/08/2019	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

FARANAH

LISTE DES ONG ET DES OP DYNAMIQUES DANS
LA COMMUNE URBAINE / PREFECTURE

N°	Nom du groupe socioprofessionnel/ONG	Localité/contact (CU/CR)	Domaine d'activités	Partenaires techniques et financiers
1	ONG ADDIF	C.U./Faranah	Environnement, santé, Education	MEEF, FEM, ABE-HG PNUD.
2	ONG GUIDED	C.U./Faranah	Environnement, santé, Education	MEEF, ABE-HG
3	ONG GUIDRE	C.U./Faranah	-/-	Banque mondiale MEEF, FEM, PNUD
4	ONG CAM	C.U./Faranah	-/-	MEEF, M. Santé, FEM ABE-HG
5	ONG AMERAF	B.U./Faranah	-/- Egoutte pourbois	MEEF
6	ONG CYDD	C.U./Faranah	Environnement, santé, Education	MEEF, ABE-HG PNUD
7	ONG ASADS	C.R./Sandénia	Environnement, santé, Agriculture	M. Santé, MEEF
8	ONG UNGDE	C.U./Faranah	Environnement	ABE-HG, PARC, ABN PNUD

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Telemail	Date de la rencontre	Engagement
1	Kpogomeni P. P. J.	Zaire	APPEF	623823021	5/08/2019	
2	Samara Mohamed Amin	DPS	Membre	622117098	5/08/2019	
3	Bouy Alpha W. W. J.	Commune Libéria Séniou	Secrétaire	62362813	5/08/2019	
4	Limar Camara	Commune Libéria Faranah	Maire	621907600	5/08/2019	
5	Araban Nabe	DPAPE Faranah	chef de bureau technique & E-PPC	621526662	6/08/2019	
6	Tery Seta	DTR	Directeur	62519125	6/08/2019	
7	Mohamed Djanta	chef de bureau	CAHAF	62034561	6/08/2019	

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Telemail	Date de la rencontre	Engagement
8	Hamadi Camara	ONG GUEB	Coordination	622689005 guineafar@guineafar.org	06/08/2019	
9	Hamadou Sami Amin	ONG CAM	Coordination	621122668 confam@confam.org	06/08/2019	
10	Sidié Sarah	bureau Faranah Libéria Séniou	vice, médecin praticien secteur Faranah	622859544	07/08/2019	
11	Abdoulaye Ousmane	ONG supervision	chargé de la supervision	62857552	07/08/2019	
12	Balla Koulema	ONG UNICEF	Chargé des relations extérieures	620145511	07/08/2019	
13	Mohamed Keita	ONG ADDIC	Coordination	62145366	07/08/2019	
14	Kémo Dianara	Praticien Faranah	Habitant			

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Télémail	Date de la rencontre	Engagement
14	Vieux Kabà Soule	Quartier Tombomb II	Président habitant	681.38.02.38	07/08/2019	<input checked="" type="checkbox"/>
15	Alphane Djimou Bah	Quartier Tombomb II	Habitant	682.16.41.22	07/08/2019	<input checked="" type="checkbox"/>
16	Tombe Yeide Bompono	Quartier Tombomb II	Habitant	681.82.38.44	07/08/2019	<input checked="" type="checkbox"/>
17	Seyba Silla	Quartier Tombomb II	Habitant	681.32.36.10	07/08/2019	<input checked="" type="checkbox"/>
18	Ney Tombe Kéira	Quartier Tombomb II Soyon, Boko	Habitant	680.05.14.25	07/08/2019	<input checked="" type="checkbox"/>
19	Neudre Soule	Quartier Tombomb II	Habitant		07/08/2019	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

KINDIA

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emar gement
1	Et. Hadj N Fausou maire Kourou	Préfecture	Préfet	628-56-82 34	05/08/2019	
2	MISSINA TOURE	S.P.D Kindia	COO	62391 8089	05/08/019	
3	Aminata Sacko	S.P.D Kindia	Stagiaire	622-94-72 52	05/08/019	
4	Jacqueline Binda	S.P.D	Stagiaire	628-62-33 36	05/08/019	
5	ISmaël Barry	S.P.D	Stagiaire	628-34-50 10	05/08/019	
6	M'mah Fajano	S.P.D	Stagiaire	622-01-22 43	05/08/019	
7	Famoro Condé	D.P.E.EF	Directeur	622-22-11 95	05/08/019	
8	Aïssata Savané	SG/HA	SG/HA	628006152	05/08/019	
9	Seyon ou Forde Mansour	DPASPE	C.D.E	628503174	05/08/019	
10	Camara Moh. Karim	D.B.J	chef section Jeunesse ASE	628510647	06/08/2019	
11	Camara Maminata Kansaneton	FPAKI	coordinatrice	624-06- 39-66	06/08/19	
12	KABA Siikou Abou	FPAKI	Superviseur	622-21-09-32	06/08/2019	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)








Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Te/email	Date de la rencontre	Emar gement
13	Ousmane Sylla	FPANT	Président	628.10.47 66	6 Août 2019	
14	Mamadou Baïlo Boody	FPANT FPANT	Vice Président	628.88 51.88	- 11 -	
15	Mama Aissata Hassanata Camara	Coordinatrice	FPANT	mamaaissata camara@fpant- guinee.com	11	
16						
16	Fode' Moussa Sylla	C.E.D. D	Coordi- nateur	623.08 16.21.	- 11 -	
17	Josephine Camara	Yabara	Membre Bureau Jeunesse	62567-31-66		
18	Suleymané Nanoré	Président jeunesse	Président	623 68 35 66	- 11 -	
19	Nono Christiane Lamath	ADG	Présidente	(666-22-15-15)	6 août	
20	Jacques Haba	Jeunesse	Membre	622 67 0602	07/08/2019	
21	Faramo Louisa	Jeunesse	Membre	625463838	07/08/2019	
	Mariama Siré Camara			662 90 60 69	- 11 -	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

MAMOU

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Télémail	Date de la rencontre	Engagement
1	Mamadou Bella Ball	Registre	S. G. des collecteurs ruraux	628 20 90 19 mamadoubella@reg.asso.gn	06/08/2019	
2	Mamadou Alpha Bossy	Mairie	Président Maire Adjoint	621 67 06 03 mamadou.alpha.bossy@gmail.com	06/08/2019	
3	Guillaume Samano	Mairie	Secrétaire Général	628 02 63 17	06/08/2019	
4	Ethopy Ibrahima Samba	Mairie	Conseiller École	622 24 63 93	06/08/2019	
5	Guillaume Syla	APPEF	Directeur	621 13 02 12	06/08/2019	
6	Aloussou Hienkankoua	MND	MND	628 81 41 86	06/08/2019	
7	Tamoussou Fofé Bony	MND	Technicien	622 22 14 27	07/08/2019	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Téléphone	Date de la rencontre	Engagement
8	Mamadou Barry	Quartier Village	Commandant Police/Munici	628 388955	07/08/2018	
9	Fatoumata Pinta Boh	groupe femmes	Henriette	628 59 74 35	07/08/2018	
10	Mamadou Foré Diallo	Henriette	Père de famille	624 25 74 02	07/08/2018	
11	Soliste de musique	Commissariat et Central de Police central	Administrateur de Adjoint Secrétaire	625 62 29	07/08/2018	
12	Alimou Souaré	Médical Médical	Medecin	622 46 68 servicesproust @guinea.com	07/08/2018	
13	Graciano Diallo	CAAF	Structuriste	622 81 58 10 caaf@guinea.com	06/08/2018	
14	Dr. Abdoulaye Mamadou Diakouma	Hopital	AGA	620 88 06 58	07/08/2018	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Téléphone	Date de la rencontre	Engagement
15	Billo Gadiou	ONG CARE	Coordonateur progr. 2014-15 C-2-1-1-1	07 18 20 05	07/08/2019	EF
16	Tatoué Lylin	ONG CIPED	coordonnateur opérationnel C-2-1-1-1	07 18 20 10	07/08/2019	EF
17	Adenlaye Camara	ONG CAFOD	Responsable Act. Financ	07 20 10 05 07 20 10 05	07/08/2019	EF
18	Diello Mamanou Amin	Président général	Président de la société	02 70 10 85	02/07/2019	EF
19	Cherifou Sirou Billo	Quartier ville	Président de quartier	02 98 50 15	07/08/2019	EF
20	Saboua Billo	Quartier ville	Membre Bureau	02 10 01 81	07/08/2019	EF
21	Cherifou Sirou Billo	Quartier ville	Président des femmes	02 91 38 38	07/08/2019	EF

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

N°	Catégorie d'acteurs	N° et Nom	Fonction	Emplacement
1	Partenaires Syllés Environnement	Quarante Syllé 628 19 09 09	Directeur Préfectoral E/F	Quarante
2	Partenaires Associés	Nouveau Rouda Rouda 622 92 34 02	Présidente Préfectorale de la Commission Femmes	Présidente Préfectorale de la Commission Femmes
3	Direction Régionale de la Jeunesse	Fofo Samour 628 19 29 93	Directeur Préfectoral de la Jeunesse	Présidente Préfectorale de la Commission Femmes
4	Bintou Camara ONG	623 55 64 55 Bintou Camara	Présidente de CAPED	Présidente de CAPED

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

NZEREKORE

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
	Doré Paquillo	DPEEF	Directeur	620009003	09/08/2019	
	Pépé Lion Tamy	DPEEF	Chargé des menées ri-veraines	628249047	09/08/2019	
	Jean Williams Lamat	DPEEF	Chargé des Constats	624-92-3634	09/08/2019	
	Ethady Sory SANDA	Prefecture	Préfet	622 315 139 prefecture.nzere koron2018@ gmail.com	7/08/2019	
	Amara KABA	Prefecture	secrétaire Général chargé des collectifs	626 75 76 77 kabaamara62@gmail.com	7/08/2019	
	Emile Tamba Tolno	Prefecture	chargé de L'organisation des collectifs	621.74 94 70 kolnoemiletamba@gmail.com	7/8/2019	

Liste des membres du comité local Sécurité et Prévention, de la délinquance
du conseil des Sages de N'yeu Sokouma 2.

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	Nyarko Mathias Lamali	CLSPD Bureau local	Président	622-68-6191	12/08/2019	
2	Cocé Kporloman	V/Président CLSPD	V/Président	628-22-4427	12/08/2019	
3	Capitain Blaise Maminou	CLSPD Bureau local	Membre	624-92-19-40	12/08/2019	
4	Pépé Koko	CLSPD	Commission Sécurité	623-83-9161	12/08/2019	
5	Sidiki Koumou	CLSPD	Commission Conflits	628-05-97-24	12/08/2019	X
6	Cocé Koumou	CLSPD	Secrétaire	669-74-71-52	12/08/2019	
7	Yagbara Hehelamin	CLSPD	Commission Conflits	624-92-06-25	12/08/2019	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Liste membres du groupement des femmes Yallahama

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	Fatou Maria Haba	Groupement Yallahama	Présidente	623 25 62 65	06/08/2019 06/08/2019	
2	Zaoro Kpoghomai	-/-	Secrétaire	626 81 60 53	06/08/2019	
3	Filomène Loua	Membre	Membre	660 95 48 62	06/08/2019	
4	Honorine Haba	-/-	Membre	624 23 51 89	06/08/2019	
5	Thérèse Lamah	-/-	Membre	622 42 08 33	06/08/2019	
6	Zata Dianawo Keita	-/-	Membre	623 30 74 14	06/08/2019	
7	Mathieu Inapogui	-/-	chargé à l'organisation	621 92 39 21	06/08/2019	
8	Germain Loua	-/-	Membre	623 58 75 78	06/08/2019	

Liste des personnes rencontrées ONG ADIFA

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	Christophe Lamah	ADIFA	Treasurier	lamahtheob@yahoo.fr 622 94 01 72	06/08/2019	
2	André Loua	ADIFA	Secrétaire aux affaires sociales et information	627 92 86 25	06/08/2019	
3	Mario Madeleine Monéman	ADIFA	Membre	646 57 56 49	06/08/2019	
4	Pola Sagnou	ADIFA	Membre	622 12 86 60	06/08/2019	
5	Elisabeth Duolamon	ADIFA	Membre	620 20 18 39	06/08/2019	
6	Clément Haba	ADIFA	Membre	660 21 07 77 628 15 73 85	06/08/2019	
7	Pascal Delamon	ADIFA	Vice-Président	622 52 67 99	06/08/2019	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Liste des personnes rencontrées *ONG ABEF*

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	Joly-Soua Kolié	ABEF	Animatr	622-69-64-08	06/08/2019	
2	Jean Kiki Guilavogui	ABEF	Admin-Finance	628306564	06/08/2019	
3	Nyan Koye André Loua	ABEF	Superviseur	620346789	06/08/2019	
4	Samuel oye kwavogui	ABEF	Animateur	628-797361	06/08/2019	
5	Agnès Delomou	ABEF	secrétaire Comptable	690-00-57-07	06/08/2019	
6	Pokpa Zouo Kolié	ABEF	Ingénieur	620-17-45-10	06/08/2019	

Liste membres du conseil de quartier de N'yeu Sokoura 2

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	Pierre Lancel - Adisa	Président conseil quartier	Président	622-29-79-91	06/08/19	
2	Loua Koko Eugène	conseil quartier	Présidente des Femmes	622-07-79-18	06/08/19	
3	Kpouloum Céle'	-//-	Président des Jeunes	62322-44-27	06/08/19	
4	Lama Céle' Florent	conseil quartier	Fonctionnaire générale Jeunesse	621-50-53-20	06/08/19	
5	Choolou Patite Kolié	-//-	chef secteur Conseillers	627-06-57-55	06/08/19	
6	Nyaka Camara	-//-	Président de la Jeunesse	624-23-05-26	06/08/19	
7	Luoppa Kolié	-//-	Membre Vulnérable	626-33-10-01	06/08/19	
8	Mouai Kolié	-//-	Membre Jeune		06/08/19	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
	Bayo Bengaly	Mairie	1 ^{er} Vice Maire	626 01 85 64	07/08/2019	
	Cissé Abdoulaye	Mairie	3 ^e Vice Maire	622 58 90 24 njoleas@gmail.com	07/08/2019	
	Samy P Mamady	Mairie	Conseiller Communal	621 50 53 06	07/08/2019	
	Toukara Sekou	Mairie	Receveur Communal	620 90 98 17	07/08/2019	
	Pauline Gbainy	CAPF	Directrice	625 49 24 36	07/08/2019	
	Ieno cristine	CAPF	Maitresse coiffure	625 83 97 31	07/08/2019	
	Traoré Moussa	CAPF	Teinture	626 62 28 02	07/08/2019	

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
	Koikou Koivogui	CAPF	Maitre couture	621 07 44 49	07/08/2019	
	Iamati Royer	CAPF	Maitre Auto école	620 96 87 52	07/08/2019	
	Ioramou Boramou	CAPF	Maitre couture Homme	624 38 77 38	07/08/2019	

Directeur préfectoral de la Jeunesse / N° Zérékoué

Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	Kourouma Aboubakar Sidiki	DPJ	Assistant Administratif	621 25 99 36	06/08/2019	
2	Traoré Sekouba	CECOGE	Chef CECOGE	621 06 86 01	06/08/2019	
3	Mamy Akoi	CECOGE	Pair éducateur CECOGE	620 64 68 54	06/08/2019	

Liste des membres de l'ONG HuProFE

N°	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Tel/email	Date de la rencontre	Emargement
1	ZOGBELEMOU Hélène	HuProFE	Présidente	622 41 47 17	12/08/2019	
2	HABA Michel	HuProFE	Chargé de Programme	623 97 90 55	12/08/2019	
3	HABA Benjamin	HuProFE	Chargé de Conflit	628 52 46 52	12/08/2019	
4	Rita DELAMOU	HuProFE	Chargé de Protection	622 38 40 53	12/08/2019	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Annexe 3 : Quelques images (photos) des consultations publiques et concertation



Consultation publique en focus groupes à Boké



Entretien avec le Chef Section office de la protection du genre, l'enfance et des mœurs, de la région de Boké. Entretien individuel des femmes au Centre d'appui à l'autopromotion féminine de Faranah



Focus groupe sur la violence avec les jeunes du quartier Yabara (à Kindia)



Entretien avec les responsables de l'ONG Dorcace Guinée (OSC protection sociale) à Kindia

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)



**Entretien avec les Responsables de l'AGBF à
Nzérékoré**



**Entretien avec le point focal des NU sur les VBG
à l'hôpital de Nzérékoré**